



Commune de Beau Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le dix-sept décembre à vingt heures quarante-six, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : GAUCHER Claude, RAGU Guillaume et CHAILLOUX Marie-Laure

Absents : COZETTE Laetitia

Madame Isabelle BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	
11 décembre 2025	
Date d'affichage	
11 décembre 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Votants	16

Objet : Bail emphytéotique pour la mise à disposition des parcelles communales ZT158, ZT159 et ZT161 pour la réalisation d'une résidence autonomie par la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet de réalisation d'une résidence autonomie au lieu le Gratte Chien a débuté.

Les résidences autonomie sont des logements pour les personnes âgées autonomes ou relativement autonomes. Elles permettent à ses résidents de vivre en toute indépendance dans un logement privatif avec des espaces communs dédiés à la vie collective et sociale. Des services y sont proposés. Le coût du logement y est modéré.

Cette résidence autonomie financée par la Communauté de communes Berry Loire Puisaye sera implantée sur les parcelles communales ZT158, ZT159 et ZT161 au lieu-dit « Le Gratte Chien », pour une surface totale de 11 679 m² .

Monsieur le Maire propose de contractualiser ce projet par un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans. La mise à disposition de ces parcelles est à titre gratuite.

Ce rapport doit être présenté dans chaque commune membre de la communauté de communes afin d'en prendre acte.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, 42 rue des Prés Gris - 45250 BRIARE, pour la réalisation d'une résidence autonomie sur la commune de Beaulieu-sur-Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, 42 rue des Prés Gris - 45250 BRIARE, pour la réalisation d'une résidence autonomie sur les parcelles communales ZT158, ZT159 et ZT161.

- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

La secrétaire de séance,



BERTRAND Isabelle

Pour extrait conforme,

Jacky HECQUET

